AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1397
FR0011027135-FS0757

3 août 2018

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

PATRIMOINE ET COMMERCE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 3 août 2018, M. Eric Duval a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 31 juillet 2018, par l'intermédiaire des sociétés Duval Investissements et Participations[1], Duval Participations[2], Alizés Invest[3], Groupe Duval[4] et Duval Gestion[5] qu'il contrôle, le seuil de 25% du capital de la société PATRIMOINE ET COMMERCE et détenir 3 498 172 actions PATRIMOINE ET COMMERCE représentant 6 324 785 droits de vote, soit 25,06% du capital et 26,97% des droits de vote de cette société[6], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Duval Investissements &Participations[1]	1 237 560	8,87	2 310 542	9,85
Duval Participations[2]	1 250 819	8,96	2 185 925	9,32
Alizés Invest[3]	857 592	6,14	1 623 472	6,92
Groupe Duval[4]	93 253	0,67	93 253	0,40
Duval Gestion[5]	58 948	0,42	111 593	0,48
Total famille Eric Duval	**3 498 172**	**25,06**	**6 324 785**	**26,97**

Ce franchissement de seuil résulte de l'exercice de l'option de paiement du dividende en actions nouvelles PATRIMOINE ET COMMERCE.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« « La famille Eric Duval déclare :

- le franchissement de concert du seuil de 25% du capital résulte de l'émission au profit des entités détenues par la famille Eric Duval d'actions nouvelles résultant de l'option effectuée par celles-ci pour le paiement en actions du dividende versé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette opération n'a pas nécessité de financement ;

[1] Contrôlée par la société par actions simplifiée Groupe Duval, elle-même contrôlée par Monsieur Eric Duval et ses enfants.
[2] Contrôlée par la société Groupe Duval.
[3] Contrôlée par la société à responsabilité limitée Duval Investissements & Participations
[4] Contrôlée par Monsieur Eric Duval et ses enfants.
[5] Contrôlée par M. Eric Duval.
[6] Sur la base d'un capital composé de 13 956 510 actions représentant 23 451 019 droits de vote (compte tenu des droits de vote doubles perdus), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- les entités détenues par la famille Eric Duval sont contrôlées, directement ou indirectement, par M. Eric Duval et/ou ses enfants ;

- ne pas envisager de poursuivre l'acquisition d'actions PATRIMOINE ET COMMERCE ;

- compte tenu de sa forme de société en commandite en actions, en application des dispositions du code de commerce et de ses statuts, les membres de la gérance sont désignés et révoqués par les seuls associés commandités de PARTIMOINE ET COMMERCE. PATRIMOINE ET COMMERCE a pour associé commandité unique la SAS Duval Gestion, contrôlée par M. Eric Duval ;

- ne pas avoir l'intention de modifier la stratégie de PATRIMOINE ET COMMERCE et en particulier ne pas avoir l'intention de mettre en œuvre une des opérations visées au 6° du I de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF vis-à-vis de PATRIMOINE ET COMMERCE ;

- ne détenir aucun instruments financiers ou accords mentionnées au 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de PATRIMOINE ET COMMERCE ;

- la gérance est déjà composée de M. Eric Duval et de Duval Gestion S.A.S. et il n'est pas envisagé de proposer de modification de celle-ci. »
